



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

LE PRESIDENT

Villeneuve-Loubet, le 22 décembre 2009

Chère Madame, Cher Monsieur,

Lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le jeudi 17 décembre dernier, Pierre-Guy MORANI a annoncé qu'il me rendait la délégation de Président du SDIS que je lui avais confiée conformément à la loi, celle-ci stipulant que le Président du Conseil général est le Président de droit du SDIS.

C'est une décision que je regrette, eu égard au travail accompli auprès de vous par M. MORANI au cours des mois écoulés, mais j'ai accepté ce choix.

C'est donc avec honneur et responsabilité que je préside désormais, et effectivement depuis le 18 décembre, votre établissement, qui associe les sapeurs pompiers professionnels, les sapeurs pompiers volontaires et les PATS dans l'exercice des missions les plus nobles de notre société.

Depuis plusieurs années, vous le savez, j'ai suivi la politique menée par Christian ESTROSI, alors Président du Conseil général, et par le Département, en matière de sécurité et de secours aux personnes.

Rien de ce que vous faites, ni de votre organisation ne m'est inconnu, puisque j'ai eu l'occasion de travailler en partenariat étroit avec votre directeur, le Colonel Patrick Bauthéac, tant pour ce qui touche à l'organisation humaine que matérielle ou bâtementaire du SDIS.

Je tiens à lui renouveler toute ma confiance et à lui exprimer mon total soutien à la tête des services.

Je tiens également à vous rappeler tout à la fois mon attachement à la qualité du dialogue social et à la nécessaire solidarité qui doit régner au sein du service départemental.

Bien sûr, je connais toute la force de votre engagement, de votre motivation et de votre sens du service public envers les habitants du Département.

Je n'ignore pas non plus que nous traversons actuellement une période difficile, où les moyens doivent être maîtrisés tout en maintenant l'exceptionnelle capacité à servir dont le SDIS 06 a toujours fait preuve.

Chacun doit s'attacher à y contribuer, les agents, qu'ils soient pompiers ou PATS, comme les élus.

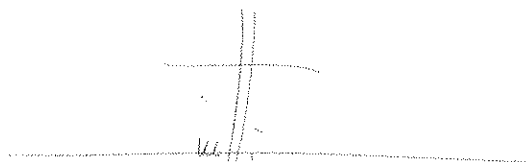
TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A .../...

"M. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS"
140, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - B.P. N°99 - 06271 Villeneuve Loubet Cedex
Tél. : 04 93 22 76 00 Télécopie : 04 93 22 92 79

Je suis convaincu que, malgré certaines critiques concernant le coût des services de secours, que je ne partage pas, nous avons de réels défis à relever ensemble et que nous saurons y parvenir. J'entends que chacun s'y attache dans le strict respect de la hiérarchie.

Je le ferai dans un esprit de dialogue, mais aussi de responsabilité, à un moment où nous avons le devoir de concilier maintien de l'excellence de la capacité opérationnelle de notre SDIS et exigence de rationalisation des dépenses publiques.

Sachant pouvoir compter sur votre concours et vous remerciant par avance de votre engagement, je vous prie de croire à toute mon écoute et à mon attachement à votre service et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Ciotti', is positioned above a horizontal dotted line. The signature is somewhat stylized and includes a large cross-like mark.

Eric CIOTTI
Député des Alpes-Maritimes
Président du Conseil général des Alpes-Maritimes
Président du Conseil d'Administration